

DROIT D'OPTION AU TITRE DU COMPTE EPARGNE TEMPS

- Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment en son article 7-1
- Décret n°2004-878 du 26 août 2004 modifié par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010,
- Décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au Compte Épargne Temps dans la Fonction Publique Territoriale (J.O du 22 mai 2010)
- Circulaire n010-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du CET ;
- Délibération en date du 29 mars 2025 déterminant les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du CET ainsi que les modalités d'utilisation par les agents de la Commune de ECURIE.

NOM : PRENOM :

SERVICE :

STATUT : ☐ titulaire ☐ non titulaire

QUOTITE DU TEMPS DE TRAVAIL : ☐ temps complet ☐ temps partiel
☐ temps non complet/35^{èmes}

DROIT D'OPTION

- Stock détenu au 31/12/_____ = _____ jours
- Nombre de jours ouvrant droit d'option au 31/12/_____ = _____ jours
 - o > à 15 jours sur le CET

Opte pour (combinaison possible des jours entre les jours compris entre le 15^{ème} et le 60^{ème} jour) :

☐ Congés, maintien des jours sur le CET = _____ jours
☐ Indemnisation = _____ jours
☐ RAFP = _____ jours

Fait à _____, le _____

DECISION DE L'AUTORITE TERRITORIALE

☐ OUI ☐ NON

Motif sur refus :

Fait à ECURIE, le _____

Signature de l'autorité territoriale

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025
Date de reception de l'AR: 04/04/2025
062-216202903-DE_2025_008-DE
A G E D I